

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Modification de la date de consultation publique sur le projet de règlement 14-12

Avis est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphremagog, qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 14-12, modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 8-98), se tiendra comme suit :

Date : Mardi 19 février 2013

Heure : 19 h 00

Lieu : Salle du conseil, MRC de Memphremagog, 455 rue MacDonald, Magog, Qc

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement révisé par le biais de ce projet de règlement, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

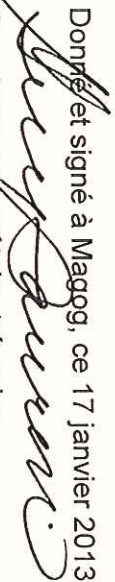
RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Le projet de règlement vise à :

- Agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité d'Eastman, entre l'autoroute 10 et la limite actuelle du périmètre;
- Agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Magog à l'extrémité ouest du périmètre et dans un secteur situé au nord de la rue Beaudoin;
- Prévoir une gestion à long terme du périmètre d'urbanisation de la Ville de Magog par la mise en réserve de certains secteurs;
- Modifier les affectations déterminées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Magog dans un secteur situé à proximité de la route 112 et de la rue Matt;
- Agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Stanstead dans le secteur Beebe, à l'extrémité ouest du périmètre et au sud de la rue Junction suite à une exclusion agricole ainsi qu'à l'ouest de la rue Principale;
- Modifier les affectations déterminées à l'intérieur des périmètres d'urbanisation de la Ville de Stanstead;
- Modifier la vocation d'un secteur situé au nord de la rue Junction dans la Ville de Stanstead pour lui accorder une vocation industrielle;
- Ajouter au document complémentaire des dispositions concernant les projets d'ensemble résidentiel.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement numéro 14-12 (ainsi que le document précisant la nature des modifications qui devront être apportées aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités advenant l'adoption de la modification au schéma) au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Memphremagog, au bureau de la MRC situé au 455 rue MacDonald à Magog, ou sur le site internet de la MRC (www.mrcmemphremagog.com).

Donné et signé à Magog, ce 17 janvier 2013.


Guy Jauron, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (projet régl. 14-12)

Je, soussigné(e), Paul Conway adjoint, secrétaire-trésorier (ère) /
greffier(ère) de la municipalité de Canon de Hatley, certifie
avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil,
le 23 janvier 2013 entre 9 et 14 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 janvier 2013.

Signature :

